



# FLASH INFO FUBLAINES mai 2008

## Gens du voyage

Du 13 avril au 10 mai, la commune de Fublaines a subi un envahissement de caravanes de gens du voyage sur un terrain privé de la «*Côte rôtie*». Malgré notre demande, la propriétaire, âgée, mal conseillée et n'habitant pas la commune, n'a pas souhaité engager les formalités nécessaires à leur expulsion. C'est grâce à la pression du gestionnaire du moto-cross et des forces de l'ordre sollicitées par nos soins, qu'ils sont partis.

## Secrétariat

Le secrétariat de la mairie sera **fermé** les **10, 16 et 17 juin 2008**.

## Environnement



Pour le bien-être de tous et l'environnement de notre village, des règlements et arrêtés municipaux régissent les agissements de chacun, à savoir :

- à l'intérieur de l'agglomération,

le stationnement des véhicules n'est autorisé sur le trottoir que devant le cimetière, à l'emplacement prévu. **Partout ailleurs il est interdit de stationner sur les trottoirs**. Cela est valable pour la **rue des Côteaux**, la **rue des Brandons** et **toutes les autres**. Il est d'ailleurs plutôt rassurant qu'un véhicule stationné normalement sur la chaussée ralentisse la vitesse des automobilistes. La **rue de la Fontaine du Toit** est interdite au stationnement sur toute sa longueur du côté pair. Il est rappelé que la majorité des propriétés de notre village comprennent des emplacements pour ranger les voitures.

-l'**arrêté n° 2000/33** interdit le brûlage des déchets. Un ramassage de déchets verts est mis en place sur la Commune par la CAPM et la déchetterie la plus proche se trouve à Nanteuil-les-Meaux.

-l'**arrêté n° 2001/40** règlemente l'utilisation des outils de bricolage et de jardinage à moteur :

- ✓ en semaine, de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- ✓ le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 18h30
- ✓ les dimanches et jours fériés de 10h à midi

-l'**arrêté n° 2007/22** interdit les véhicules à moteur sur les plateaux de jeux, rue du Temple (hormis pendant la fête foraine)

## Animations

**25 mai 2008** : salle polyvalente, de 15h30 à 19h, exposition des ateliers artistiques (peinture, dessin, art floral) du **Club des Jeunes**.

**14/15/16 juin** : fête du village orchestrée par le **Comité des Fêtes**

**22 juin** : compétition au terrain de moto-cross ( en remplacement du 30 mars)

**20 et 21 septembre** : exposition de peinture

**21 septembre** : brocante des Côteaux

**22 novembre** : soirée dansante organisée par le **Comité des Fêtes**

**14 décembre** : loto du Club **Soleil d'Automne**



Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le **vendredi 30 mai à 18h30** en mairie de Meaux. Ouvert à tous.

## «Jeux interdits»

Des actes de vandalisme ont lieu le week-end autour du terrain de boules de la rue du Temple. Nous demandons aux parents de rappeler à leurs ados ou jeunes adultes la différence entre amusement et dégradations.



Pour éliminer les nuisibles, du raticide et du souricide sont gracieusement à disposition des administrés, en mairie.